



CTM du 28 avril

De nombreuses questions

Alors qu'un CTM, présidé par le Ministre de l'Intérieur se déroulera le 28 avril, de nombreuses questions restent en suspens.

La FSMI réitère ses demandes des 9 et 15 avril restées sans réponses :

- Le port du masque doit être autorisé pour ceux qui le souhaitent.**
- Les tests sont obligatoirement un préalable pour sortir du mode dégradé**
- L'ordonnance du 15 avril ne doit pas concerner le Ministère de l'Intérieur**
- La prime à tous les agents du MI**
- Pas de substitution des jours ASA -RO et autres par des CA ou ARTT**

De nombreuses questions auxquelles le Ministre doit répondre sans délai et, sans changement de doctrine du Ministère, **nous appellerons les agents, sans restriction, à porter les masques !**

VOTRE SÉCURITÉ SANITAIRE, NOTRE PRIORITÉ

FSMI

FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



23/04/2020